

PROCES-VERVAL DE LA SEANCE DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU : 05 AVRIL 2018

**I – CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**I – 1**

Monsieur le Proviseur ouvre la séance à 18H00

**Validation du PV du Conseil d'Administration du 8 février 2018 :**

Monsieur le Proviseur note que moins de commentaires et remarques ont été formulés que lors de la dernière proposition d'approbation du PV du Conseil d'Administration.

Il est néanmoins demandé de préciser le nom de la fédération des parents d'élève lors des interventions mentionnées dans le PV, de compléter le sujet vaisselle copolyester et le tableau de répartition des moyens.

Monsieur le Proviseur complète l'information de l'étude des moyens 2018-2019 : possibilité de maintenir la musique via l'option ART du SON avec option Chorale sous l'étude actuelle de l'IPR et du porteur de projet qu'est l'enseignant de musique.

**Vote :            Pour : 25            Contre : 0            Abstention : 0 = Accord à l'unanimité**

**Questions diverses**

Veiller à s'assurer que le PV du Conseil d'Administration soit effectivement bien en ligne : confirmation de Monsieur l'Intendant.

PROCES-VERVAL DE LA SEANCE DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU : 05 AVRIL 2018

**II – AFFAIRES FINANCIERES**

**II – 1**

**Lycée Louis Barthou**

**Comptes financiers 2017**

Monsieur l'Intendant rappelle que le budget du lycée est proche de 2 millions d'euros dont la moitié pour la restauration.

Le budget primitif voté le 1er décembre 2016 (acte 23/2016-2017) après approbation de Monsieur le Recteur et de Monsieur le Président du Conseil Régional a été abondé en cours d'année de 09 décisions budgétaires modificatives (12 en 2016, 11 en 2015, 13 en 2014, 29 en 2013) pour un montant total de 367 543.59€ (319 948€ en 2016, 299 180€ en 2015) réparties entre des régularisations de moyens, des abondements pour nouveaux projets comme des voyages et sorties ou des dotations du Conseil Régional et un prélèvement sur fonds de roulement de 75000€ (97951.22€ en 2016) dans le cadre du nécessaire accompagnement des travaux de rénovation et d'entretien des bâtiments et de l'accompagnement pédagogique aux projets.

Les moyens dont disposait l'établissement s'élevaient à 2 044 658.39€ pour atteindre 2 412 201.98€.

Le nombre d'élèves boursiers du secondaire augmente chaque année et sur 2017 28 dossiers d'aide supplémentaire à la demi-pension ont été acceptés.

Questions posées :

Un représentant des personnels sollicite une explication sur le taux de recouvrement contentieux.

Les représentants des parents d'élèves FCPE tiennent à souligner la différence entre le bénéfice de la demi-pension et l'aide provisionnée pour les voyages.

La réalisation du budget 2017 a été inspirée par la nécessité de ne pas réduire le fonds de roulement de l'établissement, de répondre aux aménagements des locaux restructurés et à la fourniture de matériels propres établissement. C'est ainsi que pour les besoins du fonctionnement, il avait été proposé de disposer de 75 000€ de moyens sur fonds de roulement dont 7 439.40€ vers la pédagogie pour l'acquisition notamment de vidéo projecteurs s'arrêtant de fonctionner et jamais remplacés depuis l'origine, et du petit matériel.

Le lycée, en 2016-2017, a été dans une phase de travaux importants et de nombreuses dépenses prévisibles ont été imaginées dans les deux programmes en cours, alors que certaines nouvelles dépenses se sont faites indispensables pour assurer la livraison et la mise en fonctionnement de ces opérations : construction d'un bâtiment « local des agents » et « restructurations de la restauration ». Le service Unité et Equipement du Conseil Régional a été sollicité et il a été convenu de la prise en compte d'une partie de nos demandes. Le lycée a participé sur les moyens disponibles de son fonds de roulement à partager la charge financière avec le Conseil Régional : 30% de toutes les dépenses.

Un volume d'environ 30000€ pour les impondérables a été mobilisé.

PROCES-VERVAL DE LA SEANCE DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU : 05 AVRIL 2018

**II – AFFAIRES FINANCIERES**

**II – 2**

Une situation financière qui se maintient en 2017 et deviendrait délicate si les charges de fonctionnement et de viabilisation augmentent encore de façon importante sans compensation de la DGF

Le résultat de fonctionnement agrégé propre à l'exercice 2017 est EXCEDENTAIRE de 7 761.70€.

Les comptes sont équilibrés et le fond de roulement est de 189 912 euros à la fin 2017 et maintenu à ce niveau depuis environ 4 ans.

**Vote : Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0 = Accord à l'unanimité**

Monsieur l'Intendant propose d'affecter le résultat de 7 761.70€ euros sur le fond de réserve, compte 10681.

**Vote : Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0 = Accord à l'unanimité**

**Proposition de prélèvement sur fonds de roulement**

Monsieur l'Intendant demande l'autorisation de prélever au maximum 75 000 euros sur le fond de roulement pour faire face à des dépenses supplémentaires et complémentaires sans financement associé en 2018.

**Vote : Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0 = Accord à l'unanimité**

Les représentants des parents d'élèves FCPE rappellent qu'ils tiennent à l'objectif de 30% de retour de bénéfice pour l'aide aux familles.

**Adhésion au groupement de commandes alimentaires relatif aux produits laitiers, frites fraîches et charcuterie avec le collège du Bois d'Amour de Billère**

Monsieur l'Intendant rappelle le rôle de ses groupements d'achat et le fait qu'ils soient rattachés à des EPLE.

**Vote : Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0 = Accord à l'unanimité**

**Adhésion au groupement de commandes alimentaires relatif aux produits surgelés avec le lycée Haute-Vue de Morlaàs**

**Vote : Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0 = Accord à l'unanimité**

**Adhésion au groupement de commandes alimentaires relatif aux produits d'épicerie avec le lycée Saint-Cricq de Pau**

**Vote : Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0 = Accord à l'unanimité**

**Adhésion au groupement de commandes alimentaires relatif aux produits BIO avec le collège Jeanne d'Albret de Pau**

**Vote : Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0 = Accord à l'unanimité**

PROCES-VERVAL DE LA SEANCE DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU : 05 AVRIL 2018

**II – AFFAIRES FINANCIERES**

**II – 3**

**Greta Sud Aquitaine**

**Compte financier 2017**

Le budget primitif de 10 025 134.09€ adopté le 1er décembre 2016 (acte 24/2016-2017) après approbation de Monsieur le Recteur et de Monsieur le Président du Conseil Régional a été abondé en cours d'année de 2 décisions budgétaires modificatives pour un montant de 1 333 765.50€ : ces nouveaux moyens participent d'une augmentation de l'activité de formation continue au cours du premier semestre (notamment PLAN 500 000) et de provisions pour créances contentieuses.

Les moyens dont disposait le GRETA SUD AQUITAINE en 2017 s'élevaient à 11 338 111.20€.

Le résultat d'exploitation indique un résultat réel de 558 120.67€ pour une augmentation du fonds de roulement de 624 118.44€, est en forte hausse pour un budget estimé à 9,9 millions d'euros en 2016. Cette augmentation du résultat serait liée à une rationalisation de l'offre de formation dans tous les Greta plus qu'à une augmentation de l'activité.

**Vote : Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 4**

Ce résultat d'exploitation est affecté pour + 558 120.67 € euros au fond de roulement compte 10681.

**Vote : Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0 = Accord à l'unanimité**

**Intéressement 2017**

Compte tenu du volume du résultat 2017, le versement d'un intéressement exceptionnel et unique aux personnels permanents de GSA sera proposé au vote.

Le Conseil d'Administration approuve le versement d'un intéressement exceptionnel et unique aux personnels contractuels permanents (CDD-CDI) du GRETA SUD AQUITAINE au titre des résultats financiers de l'activité 2017, à la somme de 300€ brut par agent actif au 1er janvier 2018 ayant participé à l'activité de l'année 2017 en totalité ou partiellement auquel cas l'intéressement sera proratisé.

**Vote : Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0 = Accord à l'unanimité**

**Arrêté global du volume des IPDG-indemnités**

Le Conseil d'Administration de l'établissement support du groupement d'établissements donne son accord sur la part des ressources affectées à ces indemnités sous réserve du maintien de l'équilibre financier du groupement-

**Vote : Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 1**

PROCES-VERVAL DE LA SEANCE DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU : 05 AVRIL 2018

**II – AFFAIRES FINANCIERES**

**II – 4**

Monsieur l'Intendant présente ensuite les travaux soutenus par des subventions de la Région.

Détails des travaux proposés à mettre en œuvre par la collectivité dans le cadre des premières conclusions de la réunion annuelle de planification des travaux de la collectivité pour l'année suivante : 240 000€ HT de travaux prévisionnels.

PROCES-VERVAL DE LA SEANCE DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU : 05 AVRIL 2018

**IV – BATIMENTS**

**IV – 1**

Monsieur le Proviseur informe le Conseil d'Administration de la tentative d'intrusion du 8 mars 2018 au sein de l'internat bâtiment I par les 3 portes des escaliers de secours. Mise en sécurisation des locaux, appel à la Police, contact avec la collectivité, gardiennage pendant 3 jours afin de garantir la sécurité des élèves.

Des travaux à l'internat sont programmés.

I87, voir pour l'avenir. La question a été évoquée avec la Région lors de la planification des travaux à venir.

PROCES-VERVAL DE LA SEANCE DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU : 05 AVRIL 2018

**VII – VIE SCOLAIRE**

**VII – 1**

Point sur la demande de terrains de basket proposée par l'équipe EPS.

Information de la Mairie de Pau : Europe en Fête le 26/05/2018, appel à projets aux élèves de Barthou

Manifestation Jeu de Paume le 22/05/2018 lors de la venue du Prince Edward. Des élèves du lycée Barthou y participeront.

Echange sur la position de la collectivité en ce qui concerne l'offre des manuels scolaires : réponse de Monsieur Le Représentant de la Collectivité de Rattachement : le même dispositif que celui de cette année.

.

PROCES-VERVAL DE LA SEANCE DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU : 05 AVRIL 2018

**IX – QUESTIONS DIVERSES**

**IX – 1**

.  
Echange autour de la vaisselle, son expérimentation l'après COPOLYESTER, l'ARCOPAL  
via l'ARCOROC.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Proviseur lève la séance à 20h10.